

Les parcours éducatifs

Le parcours éducatif, de l'école élémentaire à la terminale, se définit comme **un programme, un plan d'apprentissage progressif** qui considère l'élève dans la continuité et la diversité de son cheminement pour acquérir des connaissances, construire des compétences, développer des attitudes.

Il y a 3 parcours éducatifs : le parcours Avenir, le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) et le parcours citoyen.

Quelques incontournables :

- Le parcours est **interdisciplinaire**.
- Le parcours propose **des situations d'apprentissage nombreuses et variées** pour prendre en compte les rythmes d'acquisition des élèves.
- Le parcours est **en partie collectif et en partie individualisé**.
- Le parcours est **explicite** (information aux élèves et aux familles)
- Le parcours prend en compte ce qui se fait **en-dehors de l'École et dans les actions avec les partenaires**.
- **Le parcours n'est pas un long catalogue** de nombreuses actions juxtaposées sans cohérence mais il est construit autour de **quelques objectifs et quelques actions** annuels, choisis après un diagnostic permettant de cibler les besoins spécifiques de l'établissement.
- Sa construction demande **une réflexion collective sur sa finalité et ses modalités** : Quelle culture les élèves devront-ils maîtriser à l'issue de leur scolarité ? Quelle est l'articulation entre les enseignements et les actions menées ? Quelle articulation entre connaissances, compétences et attitudes ? Quel bilan et quelle régulation mettre en place ?
- Le parcours contribue à **la maîtrise du socle commun** en fin de scolarité obligatoire.

Le parcours citoyen

Il a un double objectif :

- Transmission des **valeurs de la République**.
- Développement d'une **culture de l'engagement** collectif et individuel.

Il s'appuie sur **des connaissances et des compétences civiques** :

- Enseignement moral et civique
- Éducation aux médias et à l'information
- Éducation à l'environnement et au développement durable
- Enseignement de la Défense (notamment préparation à la Journée Défense et citoyenneté)

Sa mise en œuvre revêt une **dimension concrète**, avec la prise en compte de l'engagement personnel de l'élève à l'École et en dehors de l'École et avec la participation à des projets et actions éducatives à dimension citoyenne :

- Engagement comme délégués de classe, éco-délégués, membre des conseils de la vie collégienne ou lycéenne ...
- Engagement dans des associations.
- Participation active et concrète à des projets dans le cadre du CESC, des EPI à dimension citoyenne, de l'EMC...
- Engagement personnel ou collectif dans des concours scolaires ou des journées nationales ou internationales à dimension citoyenne, solidaire.

Le Parcours d'éducation artistique et culturelle

Quelques rappels :

- Si les enseignements artistiques (obligatoires, optionnels, facultatifs) sont concernés au premier chef le PEAC ne se réduit pas à leur seule implication
- Il se construit de la maternelle au lycée impliquant donc diversité, continuité, cohérence, progressivité des apprentissages et actions pédagogiques mises en place, avec le concours éventuel de partenaires
- Il permet d'explorer différents domaines des arts et de la culture.
- Il trouve sa place dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement

Précisions :

- Il repose sur les trois piliers de l'EAC : rencontres/connaissances/pratiques au profit du développement de compétences qui lui sont propres : *fréquenter/s'approprier/pratiquer* ou de compétences plus larges : *éprouver / réfléchir /faire*
- il donne une place importante à la verbalisation et par là même s'inscrit fortement dans le domaine 1 du socle *Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit*
- Il répond à des objectifs de formation préalablement définis en fonction des besoins des élèves identifiés, dépendant en partie de contextes personnels et territoriaux
- Il nécessite des choix pédagogiques d'équipes, de territoire, fruits d'une concertation des équipes (au sein d'un cycle, d'un cycle à l'autre) afin d'éviter la juxtaposition d'actions
- ↳ Par conséquent, le travail des équipes consistera en différentes étapes successives, interdépendantes :
 - effectuer un état des lieux et établir un diagnostic
 - élaborer les différents projets du parcours
 - programmer des actions pédagogiques, construire des projets d'équipe
- La mise en activité de l'élève, son implication garantira la réussite de la mise en place de son propre parcours
- l'utilisation d'un outil-mémoire tel que Folios facilitera l'accompagnement et le suivi de l'élève, ainsi que son implication personnelle
- La diversité des domaines artistiques abordés est attendue sur la quinzaine d'années qui jalonnent la scolarité de l'élève de la maternelle à la terminale (LP ou LGT)
A l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle. (cf projet de référentiel pour le PEAC)
- Les équipes pourront se saisir des opportunités offertes par leur contexte et les programmations culturelles

Rq : des outils académiques (vademecum, propositions de balises, outils de diagnostics) ont été élaborés par le groupe de travail PTA et sont disponibles dans chaque établissement

Le parcours Avenir

Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP ex PDMF) s'appelle aujourd'hui **le parcours Avenir**.

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, il est mis en place dès la rentrée 2015 **dans tous les établissements du second degré** de l'éducation nationale (collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, EREA...), **de la sixième à la terminale**. Notre académie a fait partie de l'expérimentation en 2014-2015.

Il vise l'acquisition par l'élève de compétences et de connaissances pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés.

Il est axé sur trois objectifs :

- permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel
- développer chez l'élève le sens de l'engagement et de l'initiative
- permettre à l'élève d'élaborer un projet d'orientation scolaire et professionnel

Il se caractérise entre autres par :

- son ancrage concret, précis et progressif dans les disciplines en lien avec le socle de connaissances et de compétences et de culture et les programmes du collège et du lycée. (voir référentiel).

- son inscription dans les EPI en particulier celui sur le monde économique et professionnel.

- l'individualisation du parcours de chaque élève en fonction de ses besoins....

Il est impulsé par le chef d'établissement dans le projet d'établissement et présenté au conseil pédagogique.

Il concerne et est mis en œuvre par les équipes éducatives, l'élève, les parents, les partenaires extérieurs.

Il repose sur des actions (forums, salons, rencontres de professionnels, séquences d'observation en milieu professionnel) et des ressources déjà existantes ou créées pour son développement (FOLIOS, CREE, fiches ONISEP, applications numériques....).